

Département de Haute-Marne

Commune de VERBIESLES

ARRÊTÉ N°04/2024

ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT A TITRE EXCEPTIONNEL L'OUVERTURE DE DEBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES LORS DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le Maire de Verbiesles,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,

VU l'arrêté préfectoral n°2688 du 23 décembre 2014 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande du 12 avril 2024 formulée par l'Association « La Moutelle »,

Arrêté

Article 1 - M. le Président de l'association M. Sylvain Bouquemont, est autorisé à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à l'occasion de l'organisation du vide-greniers qui aura lieu à Verbiesles, au 2 rue de la Marne (cour de la salle des fêtes).

Le mercredi 8 mai 2024 de 06h00 à 20h00,

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Verbiesles,

Le 12 avril 2024

Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT

